

Commune de
Mailly-Champagne

D2b

Transmission en Sous-Préfecture
en annexe de la délibération le
27/03/2024

Vu pour être annexé à la délibération
approuvant la modification n°1 du
Plan Local d'Urbanisme du
27/03/2024

Pour le Président,
La Vice-Présidente,
Nathalie MIRAVETE

Echelle : 1/1 500ème

LEGENDE

Zonage PLU

Orientations d'aménagement de programmation

Périmètre OAP thématique pour l'environnement

Informations

● Bâtiment-habitation dans le secteur Av1

● Carrrière pédagogique

Préscriptions linéaires

— Fossé d'écoulement à protéger (L151-23 CU)

Préscriptions surfaciques

■ Boquet

■ Espace Boisé Classé à préserver (L113-1 CU)

■ Haie

■ Pelouse sèche

■ Secteur cultivé protégé en zone urbaine (L151-23 CU)

■ Emplacement réservé (L151-41 CU)

Tableau récapitulatif Emplacements Réservés (ER)

N° de référence de l'opération	Destination	Superficie approximative (en m²)	Collectivité bénéficiaire
1	Terrain de sport	1688	La commune
2	Construction publique à caractère social, culturel et sportif	225	La commune

